

Impôt sur les pianos

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1891)**

Heft 44

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Impôt sur les pianos.

Jamais le Conseil d'Etat n'a eu d'inspiration plus heureuse que celle de créer un impôt sur les pianos. Lorsque le député de Gollion proposa au Grand Conseil, en 1878, un impôt sur ces instruments, tout le monde se mit à rire. Il avait raison, cependant, témoin ce qui se passe aujourd'hui.

Quatorze années se sont écoulées dès lors. Il a fallu tout ce temps pour qu'on rendit justice à M. Chenaux. Mais qu'il en prenne son parti : Galilée et Colomb ont attendu bien davantage.

Le piano, dans les mains des pianoteuses, est un véritable instrument de persécution, de jour et de nuit ; car c'est à peine s'il nous laisse quelques heures entre minuit et le lever du soleil. En dehors de ce court intervalle, il vous agace, il vous poursuit avec acharnement du rez-de-chaussée au galetas, il est partout.

Non ! jamais impôt ne sera mieux appliqué !

« Egratigner l'ivoire, dit M. Emile Bergerat, est une qualité requise dans ce marché aux femmes qu'on appelle le mariage. J'ai remarqué que les veuves se remettent toujours au piano. »

Aujourd'hui, en effet, toute jeune fille sortant de pension est censée savoir jouer de cet instrument ; il semble même que l'éducation des jeunes filles n'a d'autre but que de leur faire apprendre quelques morceaux qu'elles exécutent devant le monde après s'être fait plus ou moins prier. Le plus grand nombre n'étant pas musiciennes, plusieurs d'entr'elles souffrent réellement du supplice qu'on les oblige à imposer aux autres.

Malheureusement, nombre de parents ambitieux voient dans le piano que leurs filles tapotent sans goût, sans âme, par obéissance ou par vanité, un appât, une séduction pour le gendre qu'ils convoitent, c'est-à-dire pour le négociant, l'avocat, le médecin, voir même le pasteur qu'ils voudraient prendre dans leurs filets.

Mais sitôt que le mariage n'est plus qu'une spéculation, la concurrence s'en mêle, et, comme les pianistes abondent

sur la place, les plus belles et les plus riches ont seules quelques chances de succès. Que de jeunes filles ont vainement attendu celui que leurs parents semblaient leur promettre comme la juste récompense de leur application à l'étude du piano ! Victimes de l'orgueil paternel, hélas ! elles ont fermé leur cœur à tous les hommes qui ne pouvaient leur donner un salon où le piano fit bonne contenance ; une domestique, afin que leurs mains restassent blanches et dignes des touches du bel instrument ; des ouvrières pour leur épargner la triste besogne de raccommoder le linge et de confectionner la layette de leurs enfants. Aujourd'hui, ce sont des filles moroses que leur piano ne console pas de l'isolement et de la perte des pures joies qu'il a écartées de leur foyer solitaire.

C'est souvent grâce à ce diable de piano qu'on néglige l'instruction pratique de la femme. Les jeunes filles de la bourgeoisie et de la classe industrielle sont maintenant élevées comme si elles devaient avoir une femme de chambre et une cuisinière ; elles ne connaissent pas les travaux à l'aiguille les plus simples, les plus nécessaires ; elles ne se doutent pas de ce qu'il faut pour assaisonner un poulet sauté ; elles ne savent pas faire même une soupe au choux !

Le piano, voilà le véritable ennemi de l'homme sensé qui ne gagne que deux ou trois mille francs par an ; voilà l'obstacle qu'il rencontre sans cesse sur la route du mariage : le piano, toujours le piano !

De tout cela nous ne concluons pas qu'il faille interdire le piano aux jeunes personnes qui ont des aptitudes particulières pour cet instrument. Une jeune fille, bien douée par la nature au point de vue musical, a raison de pousser ses études jusqu'au bout. Et à ce propos, nous nous plaignons à rappeler cette réponse de Ch. Gounod à l'un des promoteurs des lycées de jeunes filles en France, qui lui avait demandé son opinion sur la place qu'il convient de faire au piano dans l'éducation des jeunes filles :

Dimanche, 27 mars 1887.

Vous me demandez mon avis sur la place qu'il convient de faire au piano dans l'édu-

cation des jeunes filles ? La réponse me paraît des plus simples : le moins de temps possible pour celles qui ne doivent pas en faire leur profession. Voilà mon sentiment tout cru ; je vous le livre.

Bien à vous.

CH. GOUNOD.

Mais les pianoteurs, le ciel nous en préserve. Voici ce que disait à leur sujet, il y a quelques années, Emile Bergerat, que nous avons déjà cité plus haut :

« Quoi de plus intolérable, de plus agaçant que la terrible pianoteuse qui exerce ses doigts à descendre les petits escaliers sonores, tandis que des larmes noires et blanches, ornées de petits drapeaux, pleurent sur l'échelle des portées. C'est horrible.

» Prenez cent chars, et chargez-les de tringles de fer dénouées, et traversez au galop une rue quelconque de nos villes ; l'horreur de cette ferraille, battant la muraille, sera vaincue par l'épouvantable gamme des vierges ; la gamme qui escalade les étoiles, sort des cheminées, vente des fenêtres, siffle sous les portes, pénètre les murs et les imbibes d'humanité chromatique ; la gamme trébuchante et saouïe, qui marche sept pas et les redescend ; la gamme, ce son en cage, cette malédiction, cet enfer de famille. Dans la trombe d'un train en éruption de tunnel, en entend encore, vitres closes, la gamme ! et c'est la fille du chef de gare qui l'emporte sur l'ouragan.

» On parle des divers chants nationaux de l'Europe. Mais, malheureux, il n'y en a qu'un, paroles et musiques, c'est le *Domisoldo*. Le *Domisoldo* est la *Marseillaise* à la fois et le *Beau Dunois* de tous les peuples. Allez d'un pôle à l'autre pôle, enfoncez-vous dans les déserts affreux ; pénétrez chez les Pantagou-riches, peuplades fabuleuses et préhistoriques, et, que vous soyez scalpé ou proclamé roi, vous le serez sur l'air de *Domisoldo*, non sur un autre ; et, si vous épousez la fille du chef, vous l'épouserez devant un piano en palissandre, qui jouera, sans aide ou avec aide, le *Domisoldo* universel.

» Oui, cette Atala sera pianiste ; il ne peut pas en être autrement. Je défie qu'on trouve à l'heure présente un piano sans pianiste ou un pianiste sans piano, dans les cinq parties effrayantes du

globe, et je défie encore qu'on me montre une concierge qui ne puisse jouer, d'abord d'un doigt et ensuite des neuf autres, le *Domisoldo* national. Puis viendront les variations. »

Après cela, riez encore du député de Gollion, si vous le pouvez !

Le nouvel impôt doit donc avoir pour but :

1° De verser quelques sous de plus dans la caisse de l'Etat ;

2° De rendre la tranquillité à des milliers de gens abasourdis par des gammes monotones et agaçantes ;

3° De guérir tant de pauvres pianoteurs et pianoteuses atteints de la maladie de l'ivoire ;

4° De diminuer si possible le nombre des pianos ;

5° D'arrêter la fabrication des musiciens manqués et l'invasion des coureurs de cachets, qui nous viennent d'outre-Rhin, et avec lesquels trop de parents, hélas ! échangent leur argent contre des doubles, des triples, et même... ouf !... des quadruples croches ! !

C'est très bien cela... Mais si le nouvel impôt avait l'effet contraire?... s'il avait l'attrait du fruit défendu et, qu'au lieu de diminuer, la légion des pianoteuses augmentât !...

Je vous avoue que tout cela me rend rêveur !

Le lait et le vin.

Vous n'auriez jamais supposé, je gage, que la France produise plus de lait que de vin. Et cependant la vérité est que la France produit environ deux fois plus de lait que de vin. D'après les statistiques du ministère de l'agriculture, il existait en France, il y a déjà dix ans, vers 1882, plus de 5 millions de vaches laitières, donnant 68 millions d'hectolitres de lait. Cette production s'est même élevée à 75 millions d'hectolitres, abstraction faite du lait de chèvre, du lait de brebis et du lait d'ânesse — qui ne sont cependant pas des quantités négligeables.

Il s'en faut, sans doute, que cet océan de lait représente une valeur commerciale aussi considérable que celle de la récolte du vin ; mais, en revanche, quelle énorme richesse alimentaire !

C'est qu'il n'y a pour ainsi dire pas au monde de substance plus utile et plus nutritive que le lait : ce n'est pas seulement, comme les œufs, un aliment complet, c'est aussi un aliment riche.

Chacun sait que, en outre de son beurre et de sa crème, représentant des matières grasses qui doivent obligatoirement figurer dans tout régime rationnel, le lait renferme : 1° une substance azotée, muqueuse, molle et plastique, la caséine, voisine à la fois de l'albumine

de l'œuf et de la fibrine de la viande ; 2° de la lactose, sorte de sucre *sui generis*, alimentaire au moins au même titre que la graisse ; 3° des sels minéraux, dont le plus important est le phosphate de chaux, facteur aussi indispensable à la formation et à la vie des animaux qu'à la vie et à la formation des plantes, puisque non seulement il constitue la base minérale et comme la charpente des os et des dents, mais fait aussi partie intégrante de tous les éléments du corps vivant, et en particulier de la pulpe cérébrale, de la moëlle, des graisses phosphorées, des muscles, du sang, etc.

D'où il résulte que le lait est un aliment de premier ordre, à telles enseignes que la même quantité de matière nutritive azotée qui vaudrait *un franc*, je suppose, si elle était empruntée au lait, coûterait :

2 fr. 20 en viande de porc.

2 fr. 50 en viande de mouton.

2 fr. 70 en viande de bœuf.

3 fr. 80 en œufs.

5 fr. en bouillon.

Il n'est guère que le fromage (et en particulier le fromage du Cantal ou le fromage de Gruyère) qui puisse de ce chef rivaliser avec le lait. Soixante-dix centimes de fromage du Cantal et soixante-quinze centimes de fromage de Gruyère, donnent, en effet, autant de matières nutritives que vingt sous de lait, cinquante sous de mouton, cent sous de consommé. L'homme le mieux nourri du monde, ce n'est pas celui qui s'empiffre de rosbif ou mange de la soupe, sous prétexte que « ça fait grandir » à tire-larigot ; c'est celui qui a du pain, du vin... et du fromage à discrétion.

On peut vivre exclusivement de lait, tandis qu'il n'est pas sûr qu'on puisse vivre exclusivement de viande, la digestion facile et les qualités rafraîchissantes du lait assurant à cet aliment si simple une supériorité incontestable.

Un ami de la paix. — On sait qu'un grand congrès de la paix aura lieu prochainement à Rome. Des hommes éminents sont à la tête de cette ligue, dont le but est des plus louables ; mais, à côté de ceux-ci, il en est qui, plus crédules dans leurs rêves de philanthropie, ne préconisent pas toujours des moyens très pratiques d'en finir avec le fléau de la guerre. Accessibles à de douces illusions, ils indiquent des remèdes dont la naïveté fait sourire.

Ainsi, l'un de ces derniers vient-il de trouver l'enracinement des idées guerrières dans les jeux de l'enfance. Quand les hommes sont petits, on leur met entre les mains des fusils, des tambours, des soldats de plomb. Avec ces jouets, ils prennent le goût de la vio-

lence et y restent asservis. Donc, le soldat de plomb, c'est le vrai coupable ! C'est lui, ce brave de deux ou trois centimètres, qui entretient chez les nations la fatale conviction que pour vider les difficultés qui s'élèvent entre les Etats, il n'y a que le recours à la force. Sus au soldat de plomb !

C'est M. Babut, dans un article intitulé la « Paix par l'éducation », qui a découvert ces méfaits du soldat de plomb, et qui, épouvanté des maux qu'il a causés, demande sa proscription. Il ne veut voir entre les mains des enfants que des houlettes, que d'innocentes bergeries, que de tendres musettes. Au lieu d'imiter, dans leurs divertissements, les parades militaires, il faut qu'ils s'essayent à de petits congrès de la paix, en s'amusant à prononcer de petits discours philanthropiques et en buvant de petits verres d'eau sucrée.

Avec de tels arguments, les ligues pacifiques ont chance de ne pas faire faire de grands progrès à leurs idées.

Nous trouvons dans la *Vie populaire* un très curieux article sur cette classe de gens, qui, dans les grandes villes, gagnent leur vie en posant comme modèles dans les ateliers des peintres et des sculpteurs. Nous en détachons les détails suivants qu'on lira sans doute avec intérêt.

Ce n'est point un spectacle peu pittoresque qu'offre la place Pigalle, à Paris, le matin, par un jour de clair soleil. Groupés sur le terre-plein, autour de la fontaine, les modèles tiennent leurs assises ; tous ou presque tous Italiens en costume national. Ce tableau rappelle un peu la « louée » aux servantes de Normandie, bien que le cadre et les personnages se découvrent tout différents : les femmes, en effet, sont vêtues pour la « pose » de robes au coloris éclatant, couvertes d'amulettes et de bijoux, la croix d'or brillante sur la guimpe blanche. Appuyées à la grille, elles causent très animées, avec de grands gestes soulignés par leur rire sonore et l'éclat de leurs yeux de velours.

Les hommes, plus calmes, bruns, la face bistrée, coupée par la moustache noire, ou bien la barbe blanche, immaculée, descendant en éventail sur la poitrine, sont assis paresseusement sur la borne du trottoir.

Les enfants aussi sont là, fillettes aux robes trop longues, les cheveux ébouriffés, les bas tombant sur les souliers à lacets, et les garçons, tapageurs, diables, la figure rouge et la chevelure bouclée collée au front sous le chapeau conique, jouant et chantant dans l'attente de l'« amateur » en quête d'un « saint Jean-Baptiste enfant », d'une « petite paysanne » ou d'un « joueur de billes » pour le tableau commencé.

La clientèle de ces modèles ambulants est composée surtout d'amateurs ou d'artistes ne se livrant pas exclusivement à la peinture ou à la sculpture. Les vrais peintres et les vrais sculpteurs ont leurs modèles attirés, qui parfois même ne posent que pour